



[Communiqué de la Fédération de Pêche de Loir-et-Cher](#)

Zoom sur la truite

C'est en novembre, lorsque les températures chutent et que les rivières voient leur débit grandir par ruissellement des eaux de pluies que les poissons s'activent et plus particulièrement les truites qui vont entamer leur migration de reproduction. Débute alors la période du frai qui se terminera généralement fin janvier, début février.

Pour cette espèce, les géniteurs vont quitter les cours d'eau principaux et remonter progressivement vers les affluents à la recherche des sites propices à leur ponte.

La migration est conditionnée à la fois par des températures de l'eau avoisinant alors les 6-7 °C et par une montée des eaux qui permet aux truites de franchir aisément les petits obstacles de la rivière.

A l'heure actuelle de nombreux cours d'eau sont encore entravés par des ouvrages bloquants qui cloisonnent le milieu, rendant inaccessibles les sites de ponte de notre espèce repère. Il est donc important que, dès les premières montées des eaux en novembre, la transparence migratoire soit effective sur les cours salmonicoles (1ère catégorie) pour permettre la réussite de la reproduction. Depuis de nombreuses années, plusieurs syndicats de rivières œuvrent afin que des ouvertures coordonnées d'ouvrages aient lieu sur des cours d'eau du Loir-et-Cher : une initiative que nous devons encourager et soutenir !

Les empoisonnements

La fédération a décidé de créer une commission chargée de réfléchir sur les empoisonnements effectués sur le département.

Cette dernière est composée d'élus issus du conseil d'administration et d'un représentant salarié. Son objectif est avant tout d'avoir une gestion cohérente sur l'ensemble des différents milieux gérés par les AAPPMA et la Fédération. Dans ce but, la commission a étudié le retour des fiches de rempoisonnement fournies aux AAPPMA afin de leur apporter réponses et conseils au cas par cas. En effet, la gestion d'une première catégorie n'a rien à voir avec celle d'étang.

Rivière de première catégorie :

Il convient de préférer par exemple une gestion "patrimoniale" à tout déversement. Les rempoisonnements ne doivent être envisagés que sur des rivières au profil dégradé, de même que les déversements de truites arc en ciel ne se feront que sur de petits plans d'eau pour des actions de promotion, ces derniers permettant une reprise facile des poissons.

Rivière de deuxième catégorie :

Il est évident que déverser des poissons blancs dans un milieu où ils abondent (les résultats des pêches électriques le confirment) ne sert à rien. Pour ce qui est des carnassiers, il conviendra de préférer aménagement à introduction. Un empoisonnement dans ces eaux même important n'apportera jamais autant de poissons qu'un milieu naturel équilibré (par exemple on constate un fort retour du brochet de plusieurs années sur la plupart de nos rivières).

Les plans d'eau :

La gestion des plans d'eau est totalement différente. On effectuera des empoisonnements conséquents afin de satisfaire les attentes de toutes les catégories de pêcheurs en prenant en

compte la particularité de chaque plan d'eau. Certains d'entre eux seront dédiés à des pêches spécifiques et l'empoissonnement y sera naturellement adapté.

La Garderie du LOIR et CHER

La garderie du département continue de s'étoffer et compte désormais vingt quatre Gardes- Pêche Particuliers qui seront opérationnels d'ici la fin de l'année. Tous sont équipés maintenant de la nouvelle tenue (offerte par la Fédération) pour effectuer leur missions d'informations et de contrôles.

Toutefois quelques AAPPMA notamment sur le secteur Sud du département rencontrent des difficultés à trouver des GPP. Dans ce but, la Fédération de Pêche du LOIR et CHER celle d'INDRE et LOIRE organise une formation commune de GPP les 01/12 et 02/12/2016 à TOURS.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Contact : 02 54 90 25 60 pour tout renseignement complémentaire.